

Lettre au Maire d'Arthez, à propos des burkinis dans sa piscine

écrit par Daniel Pollett | 10 août 2016



Pour la piscine d'Arthez, j'ai envoyé ceci par la poste :

« Monsieur le Maire,

C'est avec une profonde indignation que j'apprends l'autorisation faite à une femme de se baigner en burkini dans votre piscine municipale, au motif que vous seriez démuné en regard de la loi.

Notre loi républicaine de 1905 sur la laïcité pourrait être suffisante, mais nous pouvons observer que l'application d'un règlement stipulant l'obligation de vêtements les moins couvrants possibles est aussi suffisante en la matière.

Pour ce qui me concerne, je répugne inconditionnellement à me baigner dans une piscine où se trouvent des individus vêtus comme pour l'ordinaire, c'est une question d'hygiène élémentaire, personnelle et publique. Je ne conçois pas que l'on puisse tergiverser sur ce principe.

En occurrence, il s'agit d'un signe extérieur et clairement affiché d'appartenance communautaire, signe de pureté pour qui

le porte et signe d'impureté pour qui ne le porte pas, induisant mépris et plus encore comme nous le voyons au quotidien et dans la presse.

En tant que maire, vous êtes le garant de l'application de la loi républicaine et de l'hygiène publique dans votre commune, et plus encore, en tant que citoyen français, vous devez défendre nos traditions coutumières, civilisationnelles, républicaines et laïques.

Un simple règlement intérieur prévoyant sans ambiguïté le port obligatoire de vêtements le moins couvrants possibles, appelés maillots de bain en langue française, suffirait donc à régler cette affaire de droit commun qui ne devrait même pas exister.

Je vous invite donc à faire appliquer lois et règlements adéquats dans votre commune, dans laquelle je me rendrai volontiers en touriste lorsque ce sera le cas.

Avec mes sentiments patriotes et républicains. »